



• u Se connecter F 2.3M T 2.2M G 106K

z Rechercher m Newsletter

Saisissez votre email

Accueil > Santé

Santé

C'est fini le «lait d'amande» et les «yaourts au soja»: Les industriels vont devoir trouver d'autres appellations

ALIMENTATION Dans un arrêt rendu ce mercredi, la Cour européenne de justice a décidé que les produits végétaux ne pourraient plus être présentés par des appellations réservées uniquement aux produits laitiers...

b 24 contributions

Réagissez à cet article

F 15,9K G 2 n 21 P 0 T





Illustration de lait. - Pixabay

A.B.

D Publié le 14.06.2017 à 18:50

Mis à jour le 14.06.2017 à 21:01

- La Cour européenne de justice a rendu ce mercredi un arrêt selon lequel les produits végétaux ne pourront plus être présentés par des appellations réservées uniquement aux produits laitiers.
- « Lait », « yaourts », « crèmes » et autres « fromages » végétaux devront rapidement être renommés dans les rayons des supermarchés.
- Le cas échéant, les fabricants s'exposeront à des sanctions.

Lait de vache ou lait de soja, kif-kif ? Non, selon l'arrêt rendu ce mercredi par la Cour européenne de justice, qui vient faire le ménage dans les rayons des laits et autres yaourts végétaux, qui vont devoir se trouver une nouvelle appellation. Par cette décision, la justice européenne n'autorise désormais que les produits laitiers, issus de lait animal, à employer ces dénominations. Ce qui ne devrait pas ravir les industriels fabricants de lait d'amande, yaourts au soja ou encore de fromage végétal, qui vont devoir abandonner ces appellations.

De nouveaux noms à trouver

D'ici peu, c'en sera fini des laits de riz, d'amande et de noisette, terminé aussi le pot de crème de soja et aux oublettes le **fromage** végétal. « La dénomination "lait" et les dénominations réservées uniquement aux produits laitiers ne peuvent être légalement utilisées pour désigner un produit purement végétal, et ce même si ces dénominations sont complétées par des mentions explicatives ou descriptives indiquant l'origine végétale du produit en cause », prévoit la Cour européenne de justice. Que les consommateurs addicts de ces produits végétaux se rassurent, on

en trouvera toujours dans les rayons des supermarchés. Simplement, les entreprises qui les fabriquent vont devoir leur trouver de nouveaux noms.

[Lait](#), yaourt, crème, fromage, beurre, babeurre ou encore chantilly : tous ces noms ne pourront plus être utilisés par les fabricants de produits végétaux, sous peine d'être dans l'illégalité et de s'exposer à des sanctions, notamment des amendes bien salées. Et « la décision prend effet immédiatement en Europe, a expliqué à [L'Express](#) un responsable de la Cour européenne de justice. Bien sûr, un délai raisonnable est accordé aux entreprises pour appliquer la décision, mais la Commission européenne s'assurera que ce soit le cas. » En clair, la cour laissera aux industriels le temps d'écouler les stocks déjà estampillés « lait », « yaourts » et autres « crème » et « fromage » végétaux. Elle leur laissera aussi un peu de temps pour brainstormer afin de rebaptiser leurs gammes végétales, mais elle veillera au grain et ne fera pas preuve d'indulgence *ad vitam aeternam*.

Des « produits dérivés exclusivement du lait »

Tout est parti d'une affaire allemande concernant le site tofutown.com, qui commercialise des produits végétaux vendus sous la dénomination de beurre de tofu, de fromage végétal, de veggie-cheese ou de cream. Le site pensait s'en tirer en arguant que ces appellations sont toujours suivies « des termes renvoyant à l'origine végétale » des produits. Mais, pour l'Europe, cela n'a pas suffi. La réglementation européenne prévoit déjà que le terme de « lait » est « réservé exclusivement au produit de la sécrétion mammaire normale », et les produits laitiers sont des « produits dérivés exclusivement du lait ». Comme ça, c'est clair.

Certaines exceptions régionales sont autorisées, comme en France, où sont permises les dénominations « lait d'amande » ou encore « crème de riz », mais la décision de la Cour européenne de justice devrait resserrer un peu plus la vis. Une décision qui devrait également avoir le mérite de clarifier les choses, et qui n'est pas sans rappeler l'histoire de ce couple belge qui avait [nourri son bébé seulement au lait végétal](#), ce qui avait coûté la vie de l'enfant.

En 2013 déjà, [l'Anses pointait les risques](#) liés à l'[alimentation](#) des nourrissons avec des laits végétaux, ce qui peut [entraîner une malnutrition](#).

t Mots-clés :

- [alimentation](#),
- [Santé](#),
- [lait](#),
- [fromage](#)